

Des télécommandes aux feux sonores pour malvoyants

HANDICAP Afin de faciliter et de sécuriser les déplacements, notamment pour traverser aux feux de signalisation, la mission Handicap met à disposition des usagers non voyants et malvoyants, une télécommande.

"Ce dispositif répond à des obligations réglementaires. Il a été décidé, en concertation avec les associations locales, d'abandonner l'installation de bornes vibrantes, devenues obsolètes et très difficiles à repérer et de les remplacer par des feux sonores", indique Sophie Moisy, conseillère municipale déléguée au Handicap. *"Les feux sonores se déclenchent à distance avec une télécommande universelle normalisée qui est un outil d'amélioration du quotidien des usagers non voyants et malvoyants, offrant confort, sécurité et autonomie."* Qui peut bénéficier du prêt d'une télécommande ? Il faut habiter Le Mans Métropole, être détenteur d'une carte justifiant de la cécité, ou d'une carte d'invalidité, ou d'une notification de la Prestation de compensation du handicap. ■

Infos : 02 43 74 51 70, corinne.bernard@lemans.fr

